



# PARCOURS N°1

5,5M



## 1- LIGNE DE DEPART :

La ligne, définie selon le paragraphe 11 des Instructions de Course, est située dans l'anse de KERDELAN, au Sud-Ouest de la Pointe de TOULINDAC.

Bouée de dégagement éventuelle.

## 2- PARCOURS :

Laisser à Bâbord :

- ILE DE LA JUMENT
- ILE ER LANNIG

Laisser à Tribord :

- ILE BERDER
- ILE GAVRINIS
- ILE LONGUE
- LE GREGAN

Laisser à Bâbord :

- LE GRAND MOUTON
- LA POINTE DE PORT NAVALO
- LES BOUEES DU CHENAL DU PORT DU CROUESTY

## 3- LIGNE D'ARRIVEE :

La ligne, définie à l'article 13 des IC, est située dans l'anse de KERJOUANNO, à environ 0,5 miles dans le sud-est de la plage du FOGEO.

## 4- REDUCTION DE PARCOURS :

Sans objet pour le parcours 1





# PARCOURS N°2

7,6M



## 1- LIGNE DE DEPART :

La ligne, définie selon le paragraphe 11 des instructions de Course, est située dans l'anse de KERJOUANNO, à environ 0,5 miles dans le sud-est de la plage de FOGEO.

Bouée de dégagement éventuelle.

## 2- PARCOURS :

Laisser à Tribord :

- BOUEE CARDINALE SUD DE LA CHIMERE \*

Laisser à Tribord :

- BOUEE CARDINALE SUD MEABAN \*

## 3- LIGNE D'ARRIVEE :

La ligne, définie à l'article 13 des IC, est située dans l'anse de KERJOUANNO, à environ 0,5 miles dans le sud-est de la plage de FOGEO.

## 4- REDUCTION DE PARCOURS :

Les marques suivies de (\*) pourront être utilisées en cas de réduction de parcours. Un bateau comité arborant les pavillons de réduction de parcours pourra y être mouillé et constituer une porte avec la marque, obligatoire à franchir.

### 4.1 : Réduction à une marque comportant un (\*).

Pavillon « S » et Pavillon bleu sur le bateau comité ou vedette commissaire.





# PARCOURS N°3

7,6M



## 1- LIGNE DE DEPART :

La ligne, définie selon le paragraphe 11 des instructions de Course, est située dans l'anse de KERJOUANNO, à environ 0,5 miles dans le sud-est de la plage de FOGEO.

Bouée de dégagement éventuelle.

## 2- PARCOURS :

Laisser à Bâbord :

- BOUEE CARDINALE SUD MEABAN \*

Laisser à Bâbord :

- BOUEE CARDINALE SUD DE LA CHIMERE \*

## 3- LIGNE D'ARRIVEE :

La ligne, définie à l'article 13 des IC, est située dans l'anse de KERJOUANNO, à environ 0,5 miles dans le sud-est de la plage de FOGEO.

## 4- REDUCTION DE PARCOURS :

Les marques suivies de (\*) pourront être utilisées en cas de réduction de parcours. Un bateau comité arborant les pavillons de réduction de parcours pourra y être mouillé et constituer une porte avec la marque, obligatoire à franchir.

### 4.1 : Réduction à une marque comportant un (\*).

Pavillon « S » et Pavillon bleu sur le comité ou vedette commissaire.





# PARCOURS N°4

## 10M



### 1- LIGNE DE DEPART :

La ligne, définie selon le paragraphe 11 des instructions de Course, est située dans l'anse de KERJOUANNO, à environ 0,5 miles dans le sud-est de la plage de FOGEO.  
Bouée de dégagement éventuelle.

### 2- PARCOURS :

#### Laisser à Tribord :

- LES BOUEES DU CHENAL DU PORT DU CROUESTY
- LA POINTE DE PORT NAVALO
- LE GRAND MOUTON

#### Laisser à Bâbord :

- L'ILE LONGUE
- LA BALISE LATERALE LES TISSERANTS
- L'ILE ER LANNIG
- L'ILE HENT TENN
- LA POINTE DE PENHAP
- L'ILE et la TOURELLE ROUGE DE L'ŒUF
- LA BOUEE LATERALE ROCHE COLAS \*
- LA POINTE DE BROUEL

#### Laisser à Tribord :

- LA BOUEE LATERALE VERTE DE PIRENN \*

#### Laisser à Bâbord :

- L'ILE et la TOURELLE VERTE D'HOLAVRE
- LA POINTE DU TRECH

### 3- LIGNE D'ARRIVEE :

La ligne, définie à l'article 13 des IC, est située au nord des mouillages du Port de l'Île aux Moines.

### 4- REDUCTION DE PARCOURS :

Les marques suivies de (\*) pourront être utilisées en cas de réduction de parcours. Un bateau comité arborant les pavillons de réduction de parcours pourra y être mouillé et constituer une porte avec la marque, obligatoire à franchir.

#### **4.1 : Réduction à une marque comportant un (\*).**

Pavillon « S » et Pavillon bleu sur le comité ou vedette commissaire.





# PARCOURS N°5

## 6,6M



### 1- LIGNE DE DEPART :

La ligne, définie selon le paragraphe 11 des instructions de Course, est située dans l'anse de KERJOUANNO, au sud-Ouest de la plage de FOGEO.

Bouée de dégagement éventuelle.

### 2- PARCOURS :

Laisser à Tribord :

- LES BOUEES DU CHENAL DU PORT DU CROUESTY
- LA POINTE DE PORT NAVALO
- LE GRAND MOUTON
- L'ILE ER LANNIG
- L'ILE DE LA JUMENT

Laisser à Bâbord :

- L'ILE LONGUE
- L'ILE GAVRINIS
- L'ILE BERDER
- L'ILE CREIZIC

### 3- LIGNE D'ARRIVEE :

La ligne, définie à l'article 13 des IC, est située dans l'anse de KERDELAN, au Sud-Ouest de la Pointe de TOULINDAC.

### 4- REDUCTION DE PARCOURS :

Sans objet pour le parcours 5.





# PARCOURS N°6

## 8M



### 1- LIGNE DE DEPART :

La ligne, définie selon le paragraphe 11 des instructions de Course, est située dans l'anse de KERDELAN, au sud-Ouest de la pointe de TOULINDAC.

Bouée de dégagement éventuelle.

### 1- PARCOURS :

Laisser à Bâbord :

- L'ILE DE CREIZIC
- L'ILE HENT TENN
- L'ILE ER LANNIG

Laisser à Tribord

- L'île de la JUMENT
- LE GREGAN
- LE PETIT VEIZIT

Laisser à Tribord en le contournant:

- LE GRAND VEIZIT \*

Laisser à Bâbord :

- L'ILE LONGUE
- L'ILE GAVRINIS
- L'île BERDER

Laisser à Tribord :

- L'ILE ER LANNIG
- L'ILE DE LA JUMENT

### 2- LIGNE D'ARRIVEE :

La ligne, définie à l'article 13 des IC, est située dans l'anse de KERDELAN, au sud-Ouest de la pointe de TOULINDAC.

### 3- REDUCTION DE PARCOURS :

Les marques suivies de (\*) pourront être utilisées en cas de réduction de parcours. Un bateau comité arborant les pavillons de réduction de parcours pourra y être mouillé et constituer une porte avec la marque, obligatoire à franchir.

#### 4.1 : Réduction à une marque comportant un (\*).

Pavillon « S » et Pavillon bleu sur le comité ou vedette commissaire.





# PARCOURS N°7

## 13M



### 1- LIGNE DE DEPART :

La ligne, définie selon le paragraphe 11 des instructions de Course, est située dans l'anse de KERDELAN, au sud-Ouest de la pointe de TOULINDAC.

Bouée de dégagement éventuelle.

### 2- PARCOURS :

Laisser à Tribord :

- L'ILE DE CREIZIC

Laisser à Bâbord :

- Pointe de PENHAP
- L'ILE STIBIDENN
- LA BOUEE CARDINALE SUD DRENEC \*

Laisser à Tribord :

- LA BOUEE LATERALE VERTE ILUR

Laisser à Bâbord en la contournant :

- LA BOUEE ROUGE DE BILHERVE \*

Laisser à Bâbord :

- LA BOUEE LATERALE VERTE ILUR

Laisser à Tribord :

- LA BOUEE CARDINALE SUD DRENEC \*
- LA POINTE DE PENHAP

### 3- LIGNE D'ARRIVEE :

La ligne, définie à l'article 13 des IC, est située dans l'anse de KERDELAN, au sud-Ouest de la pointe de TOULINDAC.

### 4- REDUCTION DE PARCOURS :

Les marques suivies de (\*) pourront être utilisées en cas de réduction de parcours. Un bateau comité arborant les pavillons de réduction de parcours pourra y être mouillé et constituer une porte avec la marque, obligatoire à franchir.

#### 4.1 : Réduction à une marque comportant un (\*).

Pavillon « S » et Pavillon bleu sur le comité ou vedette commissaire.





# PARCOURS N°8

## 7,6M



### 1- LIGNE DE DEPART :

La ligne, définie selon le paragraphe 11 des instructions de Course, est située dans l'anse de KERDELAN, au sud-Ouest de la pointe de TOULINDAC. Bouée de dégagement éventuelle.

### 2- PARCOURS :

Laisser à Tribord :

- Les deux balises vertes et le banc des RECHAUDS
- LA POINTE DU TRECH

Laisser à Bâbord :

- La bouée latérale verte de PIRENN

Laisser à Tribord :

- LA POINTE DE BROUEL
- LA BOUEE ROCHE COLAS \*
- L'ILE et LA TOURELLE ROUGE DE L'ŒUF \*
- POINTE DE PENHAP

### 3- LIGNE D'ARRIVEE :

La ligne, définie à l'article 13 des IC, est située dans l'anse de KERDELAN, au sud-Ouest de la pointe de TOULINDAC.

### 4- REDUCTION DE PARCOURS :

Les marques suivies de (\*) pourront être utilisées en cas de réduction de parcours. Un bateau comité arborant les pavillons de réduction de parcours pourra y être mouillé et constituer une porte avec la marque, obligatoire à franchir.

#### 4.1 : Réduction à une marque comportant un (\*).

Pavillon « S » et Pavillon bleu sur le comité ou vedette commissaire.

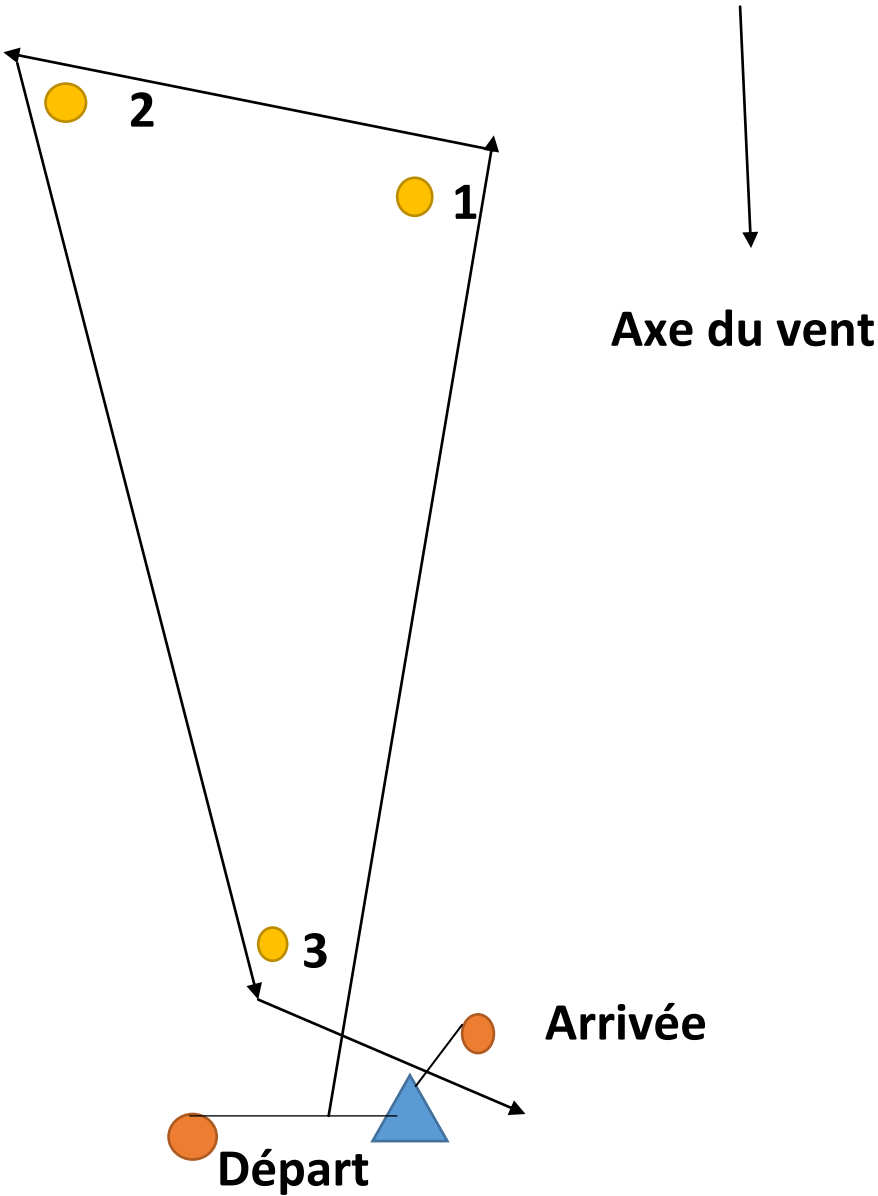






# PARCOURS N°9

## BANANE 1 TOUR



**Départ, 1, 2, 3, Arrivée**

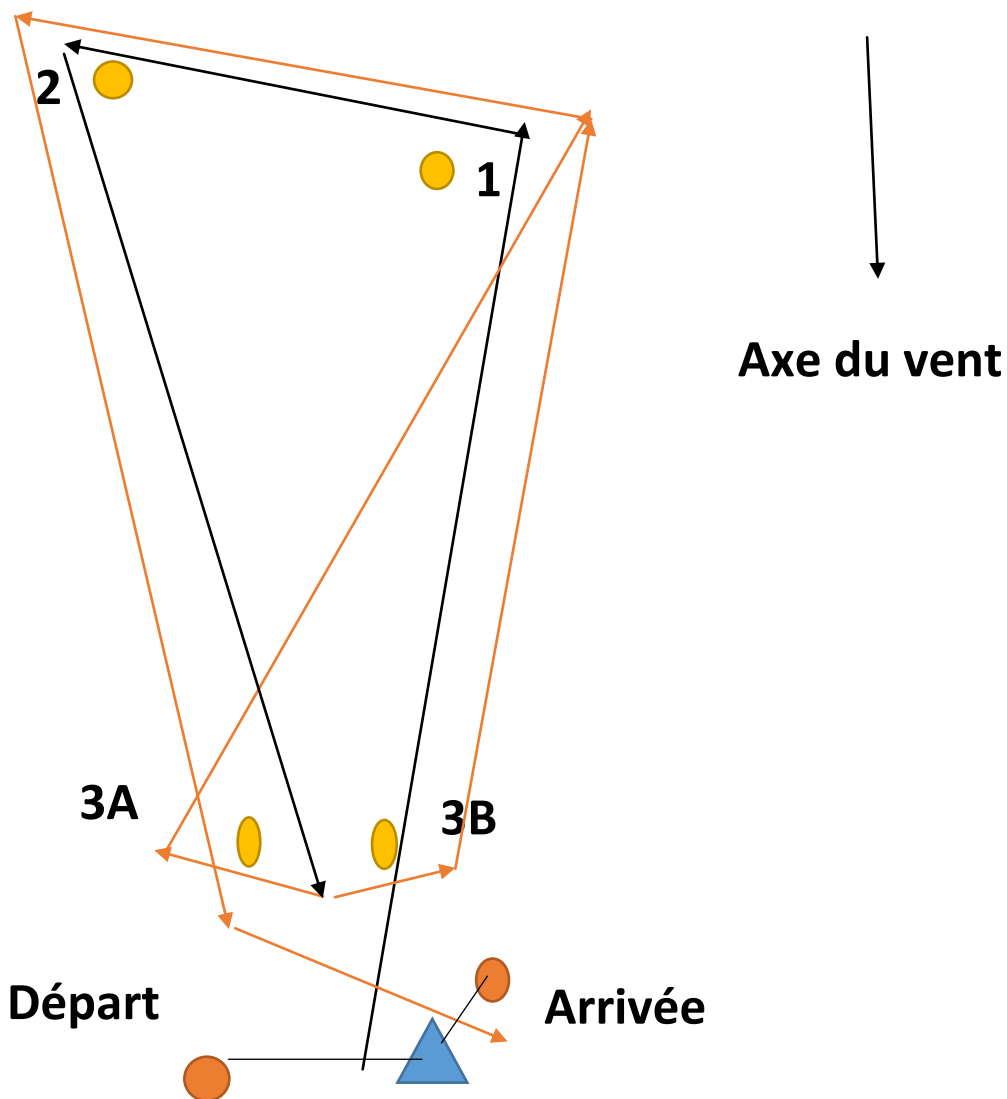
**Marques 1, 2 et 3 à laisser à Bâbord**





# PARCOURS N°10

## BANANE 2 TOURS



**Départ, 1, 2, 3A/3B, 1, 2, 3A, Arrivée.**

**Marques 1, 2, 3B, 1, 2, 3A à laisser à Bâbord selon l'ordre du parcours.**

**Marque 3A, à laisser à Tribord au premier passage (Porte avec 3B).**





# PARCOURS N°11

## 7,5M



### 1- LIGNE DE DEPART :

La ligne, définie selon le paragraphe 11 des instructions de Course, est située dans l'anse de KERDELAN, au sud-Ouest de la pointe de TOULINDAC.

Bouée de dégagement éventuelle.

### 2- PARCOURS :

Laisser à Bâbord :

- LA POINTE DE PENHAP
- L'ILE et TOURELLE ROUGE DE L'ŒUF \*
- BOUEE ROCHE COLAS \*
- POINTE DE BROUEL

Laisser à Tribord :

- LA BOUEE LATERALE VERTE PIRENN \*
- L'ILE D'HOLAVRE

Laisser à Bâbord :

- LA POINTE DU TRECH
- L'ILE IRUS

### 3- LIGNE D'ARRIVEE :

4- La ligne, définie à l'article 13 des IC, est située au Nord des Mouillages du Port de L'Ile Aux Moines.

### 5- REDUCTION DE PARCOURS :

Les marques suivies de (\*) pourront être utilisées en cas de réduction de parcours. Un bateau comité arborant les pavillons de réduction de parcours pourra y être mouillé et constituer une porte avec la marque, obligatoire à franchir.

#### 4.1 : Réduction à une marque comportant un (\*).

Pavillon « S » et Pavillon bleu sur le comité ou vedette commissaire.





# PARCOURS N°12

## 9,9M



### 1- LIGNE DE DEPART :

La ligne, définie selon le paragraphe 11 des instructions de Course, est située dans l'anse de KERDELAN, au sud-Ouest de la pointe de TOULINDAC.

Bouée de dégagement éventuelle.

### 2- PARCOURS :

Laisser à Bâbord :

- LA POINTE DE PENHAP
- L'ILE et TOURELLE ROUGE DE L'ŒUF
- BOUEE ROCHE COLAS \*
- POINTE DE BROUEL

Laisser à Tribord :

- LA BOUEE LATERALE VERTE PIRENN \*

Laisser à Bâbord :

- LES ILES LOGODEN

Laisser à Tribord :

- LA BOUEE CARDINALE BOËDIC \*

Laisser à Bâbord :

- LA POINTE DU TRECH

### 3- LIGNE D'ARRIVEE :

La ligne, définie à l'article 13 des IC, est située au Nord des Mouillages du Port de L'Ile Aux Moines.

### 4- REDUCTION DE PARCOURS :

Les marques suivies de (\*) pourront être utilisées en cas de réduction de parcours. Un bateau comité arborant les pavillons de réduction de parcours pourra y être mouillé et constituer une porte avec la marque, obligatoire à franchir.

#### 4.1 : Par réduction à une marque comportant un (\*).

Pavillon « S » et Pavillon bleu sur le comité ou vedette commissaire.





# PARCOURS N°13

## 8M



### LA COURSE COMPORTE 2 TOURS

#### **1- LIGNE DE DEPART :**

La ligne, définie selon le paragraphe 11 des instructions de Course, est située au Sud-Ouest de L'ILE GODEC.  
Bouée de dégagement éventuelle.

#### **2- PARCOURS :**

Laisser à Bâbord :

Une marque (bouée jaune) située dans la proximité SUD de la BOUEE ROCHE COLAS \*\* (9.1 des IC)  
Une marque (bouée jaune) située dans la proximité Est de L'ILE DE L'ŒUF \*\* (9.1 des IC)  
Porte à passer ; \* obligatoire à passer au 1<sup>er</sup> tour, servira de ligne d'arrivée au 2<sup>ème</sup> passage ;  
entre une bouée cylindrique rouge à laisser à Bâbord, située au Sud-Ouest de L'ILE DE GODEC. \*\*  
(9.1 des IC) et un bateau Comité à laisser à Tribord.

#### **3- LIGNE D'ARRIVEE :**

4- La ligne, définie à l'article 13 des IC, est située au Sud-Ouest de L'ILE GODEC.

#### **5- REDUCTION DE PARCOURS :**

Les marques suivies de (\*) pourront être utilisées en cas de réduction de parcours. Un bateau comité arborant les pavillons de réduction de parcours pourra y être mouillé et constituer une porte avec la marque, obligatoire à franchir.

##### **4.1 : Réduction à une marque comportant un (\*).**

Pavillon « S » et Pavillon bleu sur le comité ou vedette commissaire.





# PARCOURS N°14

## 7,6M



### 1- LIGNE DE DEPART :

La ligne, définie selon le paragraphe 11 des instructions de Course est située au Sud-Ouest de L'ILE GODEC.  
Bouée de dégagement éventuelle.

### 2- PARCOURS :

Laisser à Tribord :

- LA BOUEE LATERALE VERTE ILUR

Laisser à Bâbord :

- LA BOUE LATERALE ROUGE BILHERVE\*
- L'ILE DE LERN
- LA BOUEE CARDINALE OUEST BOËDIC

### 3- LIGNE D'ARRIVEE :

Les extrémités de la ligne d'arrivée sont conformes à l'article 13 des IC.

La ligne est située au Nord des Mouillages du port de L'Ile Aux Moines.

### 4- REDUCTION DE PARCOURS :

Les marques suivies de (\*) pourront être utilisées en cas de réduction de parcours. Un bateau comité arborant les pavillons de réduction de parcours pourra y être mouillé et constituer une porte avec la marque, obligatoire à franchir.

#### 4.1 : Réduction à une marque comportant un (\*).

Pavillon « S » et Pavillon bleu sur le comité ou vedette commissaire.





# PARCOURS N°15

## 7M



### LA COURSE COMPORTE 2 TOURS

#### **1. LIGNE DE DEPART :**

La ligne, définie selon le paragraphe 11 des instructions de Course, est située à proximité de la Roche Colas.  
Bouée de dégagement éventuelle.

#### **2. PARCOURS :**

Laisser à Bâbord :

- UNE MARQUE (bouée jaune) située dans la proximité Est de L'ILE DE L'ŒUF \*\* (9.1 des IC)
- UNE MARQUE (bouée jaune) située au SUD-OUEST DE L'ILE GODEC \*\* (9.1 des IC)
- Porte à passer, \* obligatoire à passer au 1<sup>er</sup> tour, servira de ligne d'arrivée au 2<sup>ème</sup> tour,  
située entre une bouée cylindrique rouge à laisser à Bâbord située au SUD de Roche Colas  
\*\* (9.1 des IC), et un bateau Comité à laisser à Tribord.

#### **3. LIGNE D'ARRIVEE :**

La ligne, définie à l'article 13 des IC, est située à proximité de la Roche Colas.

#### **4 REDUCTION DE PARCOURS :**

Les marques suivies de (\*) pourront être utilisées en cas de réduction de parcours. Un bateau comité arborant les pavillons de réduction de parcours pourra y être mouillé et constituer une porte avec la marque, obligatoire à franchir.

##### **4.1 : Réduction à une marque comportant un (\*).**

Pavillon « S » et Pavillon bleu sur le comité ou vedette commissaire.





# PARCOURS N°16

## 16M



### 1. LIGNE DE DEPART :

La ligne, définie selon le paragraphe 11 des instructions de Course, est située dans l'anse de KERJOUANNO, à environ 0,5 miles dans le sud-est de la plage de FOGEO.

Bouée de dégagement éventuelle.

### 2. PARCOURS :

Laisser à Tribord :

- CARDINALE SUD CHIMERE
- CARDINALE NORD QUIBERON \*
- CARDINALE SUD MEABAN

### 3. LIGNE D'ARRIVEE :

La ligne, définie à l'article 13 des IC, est située dans l'anse de KERJOUANNO, à environ 0,5 miles dans le sud-est de la plage de FOGEO.

### 4. REDUCTION DE PARCOURS :

Les marques suivies de (\*) pourront être utilisées en cas de réduction de parcours. Un bateau comité arborant les pavillons de réduction de parcours pourra y être mouillé et constituer une porte avec la marque, obligatoire à franchir.

#### 4.1 : Réduction à une marque comportant un (\*).

Pavillon « S » et Pavillon bleu sur le comité ou vedette commissaire.







# PARCOURS N°17

## 17M



### 1 LIGNE DE DEPART :

La ligne, définie selon le paragraphe 11 des instructions de Course, est située dans l'anse de KERJOUANNO, à environ 0,5 miles dans le sud-est de la plage de FOGEO.

Bouée de dégagement éventuelle.

### 2 PARCOURS :

Laisser à Bâbord :

- LA MARQUE L'EPIEU

Laisser à Tribord :

- CARDINALE OUEST RECHERCHE
- L'ILE DE LA VIEILLE

### 3 LIGNE D'ARRIVEE :

La ligne, définie à l'article 13 des IC, est située dans l'anse de KERJOUANNO, à environ 0,5 miles dans le sud-est de la plage de FOGEO.

### 4 REDUCTION DE PARCOURS :

Les marques suivies de (\*) pourront être utilisées en cas de réduction de parcours. Un bateau comité arborant les pavillons de réduction de parcours pourra y être mouillé et constituer une porte avec la marque, obligatoire à franchir.

#### 4.1 : Réduction à une marque comportant un (\*).

Pavillon « S » et Pavillon bleu sur le comité ou vedette commissaire.





# PARCOURS N°18

## 17M



### 1 LIGNE DE DEPART :

La ligne, définie selon le paragraphe 11 des instructions de Course, est située dans l'anse de KERJOUANNO, à environ 0,5 miles dans le sud-est de la plage de FOGEO.

Bouée de dégagement éventuelle.

### 2 PARCOURS :

Laisser à Tribord :

- CARDINALE SUD MEABAN

Laisser à Bâbord :

- CARDINALE NORD QUIBERON
- CARDINALE SUD QUIBERON \*
- CARDINALE SUD MEABAN

### 3 LIGNE D'ARRIVEE :

La ligne, définie à l'article 13 des IC, est située dans l'anse de KERJOUANNO, à environ 0,5 miles dans le sud-est de la plage de FOGEO.

### 4 REDUCTION DE PARCOURS :

Les marques suivies de (\*) pourront être utilisées en cas de réduction de parcours. Un bateau comité arborant les pavillons de réduction de parcours pourra y être mouillé et constituer une porte avec la marque, obligatoire à franchir.

#### 4.1 : Réduction à une marque comportant un (\*).

Pavillon « S » et Pavillon bleu sur le comité ou vedette commissaire.





# PARCOURS N°19

## 22M



### 1. LIGNE DE DEPART :

La ligne, définie selon le paragraphe 11 des instructions de Course, est située dans l'anse de KERJOUANNO, à environ 0,5 miles dans le sud-est de la plage de FOGEO. Bouée de dégagement éventuelle.

### 2. PARCOURS :

Laisser à Tribord :

- CARDINALE SUD CHIMERE
- CARDINALE NORD QUIBERON

Laisser à Bâbord :

- CARDINALE SUD MEABAN

Entrée dans le Golfe en laissant à Bâbord :

- GREGAN, ILE LONGUE, GAVRINIS, BERDER

En laissant à Tribord :

- POINTE DE PORT NAVALO
- BALISE GRAND MOUTON
- BALISE LES TISSERANDS
- ILE D'ER LANNIG
- ILE DE LA JUMENT

### 3. LIGNE D'ARRIVEE :

La ligne, définie à l'article 13 des IC, est située dans l'anse de KERDELAN, au sud-Ouest de la pointe de TOULINDAC.

### 4. REDUCTION DE PARCOURS :

Les marques suivies de (\*) pourront être utilisées en cas de réduction de parcours. Un bateau comité arborant les pavillons de réduction de parcours pourra y être mouillé et constituer une porte avec la marque, obligatoire à franchir.

#### 4.1 : Réduction à une marque comportant un (\*).

Pavillon « S » et Pavillon bleu sur le comité ou vedette commissaire.



# Horaire des marées

12 au 15 juillet 2018

## ARRADON

Date		HORAIRE	COEF.	Hauteur
Jeudi 12/07	PM	6h41	87	2,74m
	BM	12h51		0,15m
	PM	19h04	93	2,88m
Vendredi 13/07	PM	7h30	97	2,74m
	BM	13h42		0,15m
	PM	19h52	101	2,92m
Samedi 14/07	PM	8h17	103	2,72m
	BM	14h32		0,15m
	PM	20h39	104	2,94m
Dimanche 15/07	PM	9h06	105	2,69m
	BM	15h21	103	0,14m

## PORT NAVALO

Date		HORAIRE	COEF.	Hauteur
Jeudi 12/07	PM	5h09	87	4,83m
	BM	11h01		0,78m
	PM	17h30	93	5,01m
Vendredi 13/07	PM	5h59	97	5,00m
	BM	11h51		0,56m
	PM	18h18	101	5,17m
Samedi 14/07	PM	6h48	103	5,08m
	BM	12h41		0,45m
	PM	19h06	104	5,24m
Dimanche 15/07	PM	7h35	105	5,06m
	BM	13h30	103	0,44m



National Muscadet 2018



Ile-Aux-Moines 12 au 15 juillet 2018

